



Dispositions d'exécution pour l'organisation des finales régionales et de la Journée de la jeunesse 2023, carabine 50m et pistolet de sport 25 m

Edition 2024

Doc.-N° 6.42.02 f

Le secteur formation de la FST émet, en vertu des directives pour l'organisation des cours des jeunes à la carabine et au pistolet, les dispositions d'exécution suivantes:

I. But

Les meilleurs participants des cours des jeunes doivent pouvoir se mesurer mutuellement à l'occasion d'une finale nationale. Afin de se qualifier pour cette Finale nationale, trois finales régionales sont organisées auparavant.

II. Droit de participation

Les compétitions sont réservées exclusivement aux enfants et adolescents des cours des jeunes ainsi que de la promotion locale de la relève (cadres cantonaux). Les tireurs titulaires d'une Talent-card régionale ou nationale ne sont pas admis à ces compétitions.

Article 1 - Catégories et allègements de position

Lors des finales, il faut tirer dans la catégorie correspondant à l'âge atteint en fonction de l'année de naissance (article 2, par. 2 des Règles du participants [RTSp]).

Lors des finales 2021 le concours sera disputé dans les catégories suivantes:

- Carabine: Cat. U13/U15A, 10-14 ans, couché appuyé
- Carabine: Cat. U13/U15C, 10-14 ans, couché bras franc
- Carabine: Cat. U17D, 15-16 ans, couché bras franc
- Pistolet: Cat. U15/U17D, 13-16 ans, debout bras franc

Article 2 - Finales régionales

Les trois finales régionales sont mises sur pied dans les régions Ouest, Centre et Est. Est autorisé à y participer celui ou celle qui a effectué un cours réglementaire de la formation des jeunes et qui y a tiré les trois tirs test.

(Nombre de tirs jusqu'à U15 = 20 tirs / U17 = 40 coups par Tests).

Lors des finales régionales seront admises au minimum:

¹	Catégorie carabine:	G-U13/U15A	36 participants
²	Catégorie carabine:	G-U13/U15C	18 participants
³	Catégorie carabine:	G-U17D	18 participants

- ⁴ Les participants de la catégorie pistolet de sport se qualifient directement pour la Finale nationale et n'ont ainsi **pas à participer** aux finales régionales.

Article 3 - Journée suisse de la jeunesse, Finale nationale

La finale suisse de la jeunesse de la FST est organisée sur le plan national à un emplacement central. A cette journée seront admis pour les disciplines carabine les mêmes nombres de participants que lors des finales régionales.

Pour cette Finale nationale seront qualifiés à la carabine et au pistolet:

- ¹ dans les catégories U13/U15A les **8** meilleurs participants de chaque région ainsi que les **12** meilleurs tireurs du classement général de toutes les régions;
- ² dans la catégorie U13/U15C les **6** meilleurs participants des finales de chaque région
- ³ dans la catégorie U17D les **4** meilleurs participants de chaque région ainsi que les **6** meilleurs tireurs du classement général de toutes les régions;
- ⁴ dans la catégorie pistolet de sport 25m U15D/U17D, les **30** meilleurs participants au vu des résultats des tests tirés dans le cadre des cours de la relève.

III. Dates des finales régionales et de la Finale nationale

Article 4 – Dates et lieu

- ¹ Les dates et lieu sont mentionné dans les dispositions d'admission au concours

IV. Circonscriptions des finales régionales (SCT/SF)

Pour les finales régionales, les régions suivantes ont été déterminées par le secteur formation FST :

Région Ouest	SCT	BS / BL / BE / SO / JU / NE / VD / FR / GE / VS
	SF	SVBB / SFTS / SVTS
Région Centre	SCT	AG / ZG / LU / OW / NW / UR / TI / ZH Canton de Schwyz, districts du sud: Schwyz, Gersau, et Küssnacht
	SF	ZSV
Région Est	SCT	SH / TG / SG / AI / AR / GL / GR Canton de Schwyz, districts du nord: Einsiedeln,
	SF	OSPSV / SSVL

La répartition des régions est représentée graphiquement dans l'annexe 1

V. Programme de compétition

Article 5 – Compétition de tir – Fusil pour les finales régionale ainsi que pour la carabine et le pistolet pour la final nationale de la jeunesse

Les temps de tir sont arrêtés comme suit :

1. Carabine Cat. U13/U15A et U13/U15C
 - Installation au poste de tir : 5 minutes
 - préparation et coups d'essai : 10 minutes ;
 - puis 20 coups en 20 minutes (visuel à 10 points – pas d'évaluation décimale)
2. Carabine Cat. U17D
 - Installation au poste de tir : 5 minutes
 - préparation et coups d'essai : 10 minutes ;
 - puis 40 coups en 40 minutes (visuel à 10 points – évaluation décimale)
3. Pistolet Cat U15D/U17D 15/15 coups (précision / vitesse)

En cas d'égalité lors de la qualification, le départage se fait comme suit :

Lors du tir sans évaluation décimale:

- ¹ le nombre le plus élevé de mouches ;
- ² les passes les plus élevées dans l'ordre inverse du tir (dernière passe, avant-dernière, et ainsi de suite) ;
- ³ la comparaison directe des mouches dans l'ordre inverse du tir (dernier coup, avant-dernier coup, et ainsi de suite).

Lors du tir avec évaluation décimale:

- ¹ les passes les plus élevées dans l'ordre inverse du tir (dernière passe, avant-dernière, et ainsi de suite) ;
- ² la comparaison directe des coups dans l'ordre inverse du tir (dernier coup, avant-dernier coup, et ainsi de suite).

Les 8 meilleurs des catégories carabine U15C et U17D participeront à une finale conforme aux Règles ISSF (fin 2018).

La finale Pistolet Sport U15/U17D se déroule selon le Règles ISSF (2017-2020)

Article 6 - Epreuves polysportives lors des finales régionales et de la Finale nationale

Les participants des catégories carabine U15A et U15C effectueront un parcours polysportif, comportant une partie condition physique (force, endurance) ainsi qu'une partie habileté coordinatrice (balance, jet au but). Les tireurs au pistolet n'effectuent pas de parcours polysportif.

L'attribution des points est faite en fonction de la catégorie dans laquelle le tir a été effectué :

- ¹ Cat. U13A + U13C: U13 filles / U13 garçons (10 à 12 ans)
- ² Cat. U15A + U15C: U15 filles / U15 garçons (13 et 14 ans)

Pour le classement final, il sera tenu compte des résultats du tir et du parcours polysportif dans les proportions suivantes:

¹ Cat. Carabine U13A/U13C : 1/3 parcours + 2/3 performance au tir

² Cat. Carabine U15A/U15C : 1/4 parcours + 3/4 performance au tir

En cas d'égalité, c'est le meilleur résultat du tir qui sélectionne.

Les épreuves polysportives étant effectuées partout dans une halle de gymnastique, des vêtements et chaussures de sport indoor sont obligatoires.

VI. Aides de tir

L'arme de sport peut reposer sur un appui de maximum 20cm de longueur. Toutefois 5 cm doivent libres de chaque côté du fût/canon. Les pièces permettant une stabilisation latérale de l'arme sont interdites.

Les tireurs apportent leurs propres aides de tir.

VII. Contrôles des armes de sport et de l'équipement lors de la Finale nationale

Toutes les armes de sport peuvent être contrôlés selon ISSF.

Pour les équipements de compétitions, il peut y avoir des contrôles aléatoires.

VIII. Proclamation des résultats

Selon le programme de la journée.

IX. Saisie des résultats / classements / convocations

Article 7 - Résultats de qualification pour les finales régionales

Les résultats des trois tirs test (voir article 2) doivent être communiqués par les moniteurs des cours des jeunes sur la plateforme online <https://score.swissshooting.ch>. Ces résultats doivent parvenir au Secrétariat au plus tard 3 semaines avant la compétition (La date selon le descriptif de la compétition). La dernière version des directives pour la saisie des résultats se trouve sur le site de la FST, <https://www.swissshooting.ch/fr/wettkaempfe/regio-final-und-jugendtage>.

Article 8 - Convocation pour les finales régionales

Le classement des tirs test et la convocation des tireurs qualifiés pour les finales régionales, y compris les remplaçants, seront publiés sur le site internet de la FST, secteur formation, au plus tard deux semaines avant la compétition.

La publication sur le site internet fait foi de convocation pour les finales régionales. Aucune invitation écrite ne sera envoyée.

Afin de pouvoir convoquer les remplaçants à temps, les tireurs qui ne peuvent pas participer à la finale régionale sont priés de faire part de leur renonciation au Secrétariat Formation (regiofinal@swissshooting.ch) jusqu'à une semaine avant la compétition (Date selon les dispositions).

Les listes des participants à la finale régionale seront publiées environ une semaine avant la compétition.

Article 9 - Classements des finales régionales et convocation pour la Finale nationale

Les classements des finales régionales et la convocation des tireurs qualifiés pour la Finale nationale, y compris les remplaçants, seront publiés par le Secrétariat Formation de la FST, au plus tard une semaine après la compétition. La publication sur le site internet fait foi de convocation pour la Finale nationale. Aucune invitation écrite ne sera envoyée.

Afin de pouvoir convoquer les remplaçants à temps, les tireurs qui ne peuvent pas participer à la Finale nationale sont priés de faire part de leur renonciation au Secrétariat Formation (regiofinal@swissshooting.ch) jusqu'à une semaine avant la compétition au plus tard.

Les listes des participants à la Finale nationale seront publiées au plus une semaine avant la compétition

X. Finances et distinctions

Les frais des finales régionales et de la Finale nationale sont pris en charge par la FST.

Lors des finales régionales, les trois premiers du classement de chaque catégorie reçoivent un présent et tous les participants reçoivent un cadeau souvenir.

Tous les participants à la Finale nationale reçoivent un présent; les rangs 1 à 3 de chaque catégorie reçoivent une médaille et les rangs 4 à 8 un diplôme de la FST.

XI. Divers

Les participants doivent utiliser les vestiaires pour se changer, ou dans les pièces réservées à cet effet par l'organisation :

XII. Dispositions finales

Les présentes dispositions d'exécution

- remplacent toutes les dispositions contraires, notamment celles relatives à l'exécution des finales des cours de la relève;
- ont été approuvées par le secteur formation FST le 06 juin 2024
- entrent immédiatement en vigueur.

FÉDÉRATION SPORTIVE SUISSE DE TIR
Secteur Formation FST